

SOMMAIRE

2. Votre affectation
3. L'année de stage
4. Fiche contact à renvoyer
5. Coordonnées SNES-FSU
6. Postes

Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



Professeurs, CPE : pour recruter, il est urgent d'investir !

Après quatre années de hausse du nombre de postes offerts aux concours, la baisse enregistrée à la session 2017 (moins 70 postes) est un mauvais signal donné alors que les besoins ne cessent d'augmenter et que, dans certaines disciplines, tous les postes ne sont pas pourvus.

Cette crise de recrutement se ressent sur le terrain : difficultés de remplacement, recours croissant à des contractuels, pression pour prendre des heures supplémentaires... Pour la réussite de nos élèves, il est indispensable de rendre attractifs nos métiers afin de recruter des personnels titulaires à la hauteur des besoins et des enjeux.

L'action du SNES et des autres syndicats de l'éducation de notre fédération, la FSU, a permis l'ouverture de listes complémentaires aux concours, le rétablissement d'une décharge d'un demi-service pour la plupart des stagiaires, et une amélioration de la prise en compte des services antérieurs de non-titulaires dans leur salaire. Ces avancées sont un premier pas.

Mais le gouvernement n'a pas consenti les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de l'Éducation. Ainsi, les Emplois d'Avenir Professeur et Étudiants Apprentis Professeurs (EAP) ne sont pas les prérecrutements que le SNES-FSU revendique et n'ont d'ailleurs pas le succès escompté. Les bourses et aides au logement des étudiants sont insuffisantes et obligent nombre d'entre eux à faire des « petits boulots » pour financer leurs études. Les conditions de stage restent éprouvantes : cumul d'un demi-service en plus de la formation, surcharge de travail, manque de moyens dans les ESPE... Néanmoins le SNES-FSU, par son action, a permis d'obtenir, dans le cadre de la réforme dite PPCR, une revalorisation substantielle de l'ensemble de nos carrières, une augmentation de la valeur du point d'indice et le maintien de la prime spéciale d'installation.

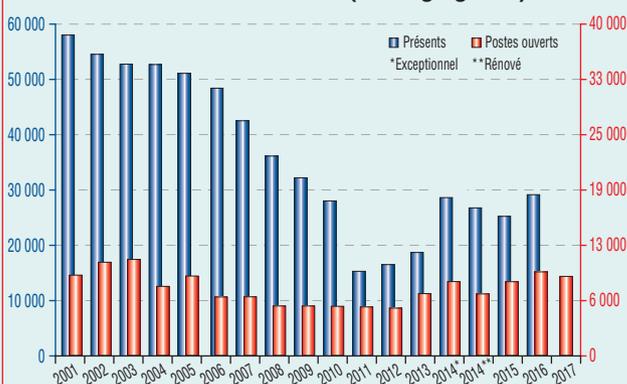
Le SNES et la FSU défendent un service public d'Éducation ambitieux et de qualité, ce qui nécessite des personnels qualifiés, concepteurs de leur métier. C'est pourquoi nous avons rejeté la réforme du collège, qui ne donne pas les moyens aux personnels de mieux faire leur métier.

Vous trouverez dans cette publication les renseignements utiles sur l'année de stage (affectation, rémunération...). Les militants du SNES-FSU, tous professeurs ou CPE (en exercice en collège, en lycée ou CPGE), assurent des permanences téléphoniques et par mails dès maintenant et tout l'été pour vous informer et vous conseiller. N'hésitez pas à faire appel à eux !

Bon courage pour vos épreuves de concours. ■

Alain Billate (histoire-géographie, lycée), Mickaël Bouali (histoire-géographie, collège), Karine Boulonne (histoire-géographie), Romain Gentner (allemand, collège), Clarisse Mace (CPE, collège), Mélody Martin (Lettres classiques, collège), responsables nationaux

Évolution du nombre de postes et de candidats présents aux concours externes (hors agrégation)



VOTRE AFFECTATION

Le ministère publiera en avril au *Bulletin Officiel* une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). La durée de cette affectation est d'un an, renouvelable une fois.

N.B. : les informations ci-dessous peuvent être modifiées suite à la parution de la nouvelle note de service.

CHOISIR UN TYPE D'AFFECTATION

Lauréat(e)s du CAPES/T, 3^e concours ou concours CPE externes, vous pouvez demander à être affecté(e)s :

- dans le second degré ;
- dans l'enseignement supérieur si vous y avez été recruté(e)s en qualité de doctorant contractuel, d'ATER à la rentrée 2017 ou pour les élèves de l'ENS comme PRCE ;
- en report de stage d'un an, de droit, non rémunéré : congé maternité ou parental, service national. D'autres motifs de report de stage non rémunéré d'un an sont prévus mais ils ne sont pas de droit : préparer l'agrégation, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger. **Pour être tenu(e) informé(e) renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe.**

ÊTRE AFFECTÉ(E) DANS UNE ACADÉMIE

Pour ceux/elles qui choisissent d'effectuer leur stage en collège ou lycée, le ministère prévoit deux modalités d'affectation en académie :

- formulation de six vœux maximum pour être affecté(e) dans une académie pour les lauréat(e)s des concours 2017 ou antérieurs en report en 2016-2017, non inscrits en M1 MEEF et sans expérience professionnelle significative ayant besoin de valider un M2 ;

- maintien dans l'académie d'inscription à l'Université pour les lauréat(e)s des concours 2017 inscrits en M1 et d'exercice pour les lauréat(e)s avec une expérience professionnelle significative. Cas particuliers de l'Île-de-France : ils/elles auront à classer par ordre de préférence les trois académies de Paris, Créteil, Versailles. **Le SNES-FSU intervient pour que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux afin de changer d'académie. Pour être tenu(e) informé(e), renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe et contactez-nous si vous êtes dans ce cas : fmaitres@snes.edu**



UN BARÈME POUR AFFECTER LES STAGIAIRES

Que ce soit pour être affecté(e)s dans une académie, ou dans un établissement au sein de l'académie, les stagiaires sont classé(e)s selon un barème. Les vœux de ceux/elles qui ont le barème le plus élevé sont examinés en premier. Le barème prend en compte le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant) et la situation administrative (contractuel, AED, fonctionnaire...). **Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE » et/ou contactez-nous : fmaitres@snes.edu.**

ADMIS(E) À PLUSIEURS CONCOURS : LEQUEL CHOISIR ?

Si vous êtes admis(e) à plusieurs concours, vous devez en choisir un et perdre le bénéfice des autres (votre place laissée vacante est alors donnée à un(e) candidat(e) sur liste complémentaire). La décision vous revient et n'est pas sans conséquence puisqu'en fonction du concours choisi vous pouvez demander un report pour préparer l'agrégation ou non, vous

restez automatiquement dans votre académie d'inscription au concours ou non (voir cadre « être affecté dans une académie »). **Attention : vous devez vous connecter sur SIAL et formuler des vœux pour chacun des concours auxquels vous êtes admissible.**

FORMULER SES CHOIX : VIGILANCE !

En mai/juin vous aurez à formuler vos choix de type d'affectation, de concours en cas de multiples admissions, et le cas échéant vos 6 vœux d'académies. Vous devrez indiquer votre situation administrative (inscrit(e) en M1, contractuel(le), etc.) et familiale. Vous êtes considéré(e) pacsé(e) ou marié(e), et devez l'indiquer comme tel, si l'acte est ou sera fait avant la date limite (qui varie entre le 1/07 et le 31/08). De même, si vous allez être père ou mère mais que l'accouchement n'a pas encore eu lieu, vous devez considérer et indiquer cet ou ces enfants à naître comme dès à présent à charge. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. **Imprimez ou sauvegardez la page écran récapitulatif vos déclarations, choix et vœux pour avoir une preuve en cas de litige. Adressez-nous, sans engagement de votre part, dès à présent la fiche détachable ci-jointe et la fiche syndicale de suivi de votre affectation** qui sera téléchargeable fin avril sur www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE ». En juillet, vous aurez à formuler vos vœux d'affectation en établissement dans l'académie obtenue.

MODIFIER SON AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si pour une raison avérée vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer (fmaitres@snes.edu). Pour ce qui est de l'établissement, c'est le rectorat et la section SNES-FSU de votre académie qu'il faut joindre. Nos interventions conjointes permettent souvent une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

Remboursement des frais de transport pour passer les épreuves. Si vous êtes agent de l'État, vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de transport pour vous rendre sur les lieux d'épreuves de concours. Pour connaître la procédure, contactez-nous : fmaitres@snes.edu

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Les conditions de stage sont variables selon le concours obtenu, le diplôme obtenu et l'expérience professionnelle :

- lauréats avec une expérience professionnelle significative : service à temps plein, avec un tuteur et une formation si besoin ;
- lauréats du CAPES/T et CPE 2017 sans expérience professionnelle et titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, ou qui sont dispensés de master : service de 8 à 10 heures, avec un tuteur et une formation adaptée dans le cadre du M2 MEEF à l'ESPE ou d'un DU ;
- lauréats du CAPES/T et CPE qui doivent valider leur master : service de 8 à 10 heures, avec deux tuteurs l'un « de terrain », l'autre universitaire. La formation sera délivrée dans le cadre du M2 MEEF à l'ESPE.



UN SALAIRE REVALORISÉ : LA PREMIÈRE ANNÉE

La réforme PPCR porte la rémunération d'entrée dans le métier au premier échelon à l'indice 383 au lieu de l'indice 349. Ainsi pendant un an vous bénéficiez d'un salaire net de 1 438,98 €. Au traitement s'ajoutent des indemnités de suivi d'élèves et le cas échéant le supplément familial.

Certains indices antérieurs sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un échelon et donc à un traitement plus élevé. Cette opération dite de « classement » s'effectue au cours du premier trimestre de l'année de stage.

Le point d'indice qui sert de base au calcul des salaires était gelé depuis

2010. Suite aux actions du SNES-FSU il a été augmenté de 0,6 % en 2016 et en février 2017 à nouveau de 0,6 %.

Il n'en demeure pas moins que nos traitements sont insuffisants comparés à ceux des autres enseignants en Europe et aux cadres en général.

RÉFORME DE LA FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

1. Mettre en place une formation de haut niveau avant le concours intégrant progressivement tous les aspects du métier (savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner) et en lien avec la recherche. Nous proposons d'introduire en licence disciplinaire des modules d'épistémologie, puis progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

2. Permettre l'accès au niveau master à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

3. Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement par :

- la mise en place de prérecrutements fin L2 sur concours nationaux, les prérecrutés seraient salariés pour étudier à temps plein en cotisant pour la retraite. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires et leurs modules spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;

• la revalorisation des salaires et des conditions de travail.

4. Des concours ouverts à tous : avec un master comme condition de diplôme. Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

5. Une entrée progressive dans le métier : le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, les titulaires première année (T1) seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

6. Une formation continue de qualité tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant, soyez informé-e en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir d'avril, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national du SNES-FSU

Secteur formation initiale et continue

Entrée dans le métier - Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Site internet : www.snes.edu, rubrique

« Concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE »

CANDIDATS AUX CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE

Démarche sans engagement de votre part,
fiche à retourner à l'adresse suivante :

SNES-FSU

SECTEUR FORMATION DES MAITRES

46, AVENUE D'IVRY

75647 PARIS CEDEX 13



CAPES EXTERNE	SESSION 2017		RAPPEL SESSION 2016							
	Postes 2017	Inscrits 2017	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Philosophie	100	1 808	110	1 676	972	8,8	271	110		11,3
Lettres classiques	230	266	230	233	123	0,5	101	68		55,3
Lettres modernes	1 288	3 799	1 316	3 515	1 937	1,5	1 469	1 079		55,7
Histoire et géographie	680	5 256	700	5 333	3 094	4,4	1 512	700		22,6
Sciences économiques et sociales	113	2 289	120	2 039	741	6,2	233	120		16,2
Allemand	345	588	345	618	358	1,0	254	149		41,6
Anglais	1 190	4 315	1 225	4 292	2 641	2,2	1 603	1 055		39,9
Arabe	5	398	4	275	101	25,3	12	4		4,0
Chinois	16	204	16	173	112	7,0	35	16		14,3
Espagnol	512	3 196	462	2 978	1 882	4,1	1 006	462		24,5
Italien	28	825	35	854	432	12,3	90	35		8,1
Japonais	2	70	0							
Néerlandais	0	0	2	18	8	4,0	4	2		25,0
Portugais	5	132	4	123	50	12,5	8	4		8,0
Mathématiques	1 440	5 430	1 440	5 365	2 251	1,6	1 868	1 134		50,4
Physique et chimie	344	2 232	302	2 248	1 117	3,7	669	302		27,0
Sciences de la vie et de la Terre	424	3 068	420	2 860	1 587	3,8	806	420		26,5
Éducation musicale et chant choral	150	401	165	357	243	1,5	177	132		54,3
Arts plastiques	200	1 715	242	1 758	1 052	4,3	517	242		23,0
Documentation	217	1 780	252	1 657	745	3,0	483	253		34,0
Basque	3	12	3	12	7	2,3	5	3		42,9
Breton	4	19	4	16	9	2,3	5	3		33,3
Catalan	3	25	3	25	10	3,3	5	3		30,0
Occitan – Langue d’Oc	6	25	6	25	14	2,3	10	6		42,9
Créole	6	76	6	64	22	3,7	9	6		27,3
Langue corse	1	14	1	17	12	12,0	3	1		8,3
Langue des signes française	2	22	2	16	5	2,5	5	2		40,0
Tahitien	1	68	1	66	38	38,0	3	1		2,6
TOTAL	7 315	38 033	7 416	36 613	19 563	2,6	11 163	6 312	0	32,3
CPE externe	320	7 465	340	7 802	3 281	9,7	720	340		10,4
Psy-ÉN EDO externe (ex-CO-Psy)	115	nc	90	1 766	554	6,2	189	90		16,2
CAPEPS externe	800	4 870	820	4 204	3 385	4,1	1 602	820		24,2

CAPET EXTERNE	SESSION 2017		RAPPEL SESSION 2016							
	Postes 2017	Inscrits 2017	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Sciences et techniques médico-sociales	48	518	54	437	158	2,9	80	39		24,7
Biotechnologie – biochimie, génie bio.	29	525	30	515	224	7,5	73	30		13,4
– santé	10	321	11	286	81	7,4	25	10		12,3
Éco et gestion – communication, organisation et GRH	74	1 304	71	1 103	405	5,7	161	71		17,5
– comptabilité finance	75	852	73	718	216	3,0	103	57		26,4
– gestion des activités touristiques	4	111	4	97	25	6,3	8	4		
– informatique et système informatique	13	195	15	241	56	3,7	34	15		26,8
– marketing	74	1 560	72	1 404	613	8,5	171	72		11,7
Arts appliqués – design	21	338	21	328	137	6,5	52	21		15,3
– métiers d’arts	3	56	3	48	21	7,0	6	3		14,3
Sciences industrielles de l’ingénieur – option informatique et numérique	61	323	64	344	115	1,8	87	55		47,8
– option architecture et construction	62	266	64	225	91	1,4	68	42		46,2
– option énergie	62	411	64	338	135	2,1	91	64		47,4
– option ingénierie mécanique	72	362	75	340	148	2,0	118	74		50,0
Hôtel.-Tourisme – sc. et techn. num.	12	149	14	123	71	5,1	30	14		19,7
– techniques culinaires	10	75	10	71	40	4,0	24	10		25,0
TOTAL	630	7 366	621	6 618	2 536	4,1	1 131	581	0	22,9

TROISIÈME CONCOURS	SESSION 2017		RAPPEL SESSION 2016							
	Postes 2017	Inscrits 2017	Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents	
Lettres modernes	51	521	41	557	117	2,9	77	41		35,0
Anglais	91	362	79	543	238	3,0	148	79		33,2
Allemand	10	100	24	88	46	1,9	18	11		23,9
Espagnol	52	353	38	209	90	2,4	54	29		32,2
Mathématiques	137	1 101	100	886	295	3,0	195	100		33,9
Langue des signes française	1	10	2	8	5	2,5	4	2		40,0
Documentation	8	437	25	383	95	3,8	38	22		23,2
Sc. indust. inf. option Arch. et constr.	9	52	4	56	17	4,3	10	4		23,5
Sc. indust. inf. option Énergie	9	88	4	86	25	6,3	12	4		16,0
Sc. indust. inf. option Ing. informatique	5	136								
Sc. indust. inf. option Ing. mécanique	17	96	7	77	22	3,1	15	7		31,8
TOTAL	390	3 256	324	2 893	950	2,9	571	299		31,5